

LE MOT DU MAIRE



Chers administrés,

Comme il est de coutume, je vais vous laisser le soin de découvrir notre traditionnel bulletin municipal, rédigé à votre intention, afin de vous informer dans les plus brefs propos des éventuelles actions et décisions prises par les élus et le conseil municipal, afin d'améliorer le cadre de vie de notre cité.

En ce début d'année 2016, vous avez pu constater la fin des travaux de voirie et trottoirs au lotissement ZAC Val de la Goulotte, permettant de redynamiser nos ventes de parcelles et d'inciter à la construction.

Ces derniers mois, nous avons travaillé étroitement avec les différents partenaires médicaux, afin de concevoir ensemble le projet de maison de santé pluri-professionnel, qui vient de nous permettre dernièrement de déposer la demande de permis de construire.

Vous découvrirez également les différents projets et travaux prévus pour être réalisés ou commencés pour le semestre à venir, sous réserve d'accords de subventions.

Vous avez également pu remarquer à plusieurs reprises un sujet relativement médiatisé depuis le début de l'année, il s'agit de l'indicateur géographique « SIEGE DE LIFFOL » Je suis, et nous pouvons être très fiers, de cette action portée par le PLAB (Pôle Lorrain de l'ameublement et du bois), qui, avec l'obtention de ce label, sera pour notre commune et notre territoire, un réel atout économique pour nos entreprises. Je vous invite toutes et tous à émettre un avis favorable à l'enquête publique via internet (vous trouverez le lien dans notre brochure) afin de pouvoir prétendre à cet indicateur Géographique.

La fin d'année fera l'objet d'une modification du périmètre de la Communauté de communes du pays de Neufchâteau, puisque celle-ci devrait fusionner avec la communauté de communes du pays de Châtenois, le prochain numéro du bulletin municipal, sera l'occasion pour moi de vous donner de plus amples renseignements à ce sujet.

Je vous laisse le soin de découvrir notre cinquième bulletin municipal, avec le programme des festivités du 13 et 14 Juillet, et au nom du conseil municipal et de moi-même, je me permets de vous souhaiter à toutes et à tous des vacances reposantes, enrichissantes dans un esprit de détente et de convivialité.

Respectueusement,

Le Maire,

Cyril VIDOT

LA VIE COMMUNALE

Voeux du Maire



Réception des Forains pour la Fête Saint Vincent



Participation du CCAS Au 41 Trophy



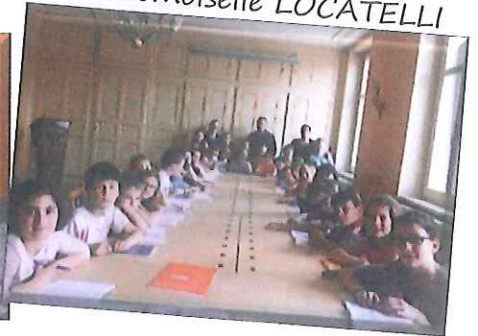
Repas des élus et du Personnel Communal



Fête de la Musique dans les Maisons de Retraites



Accueil en Mairie de la Classe de CE2-CM1 de Mademoiselle LOCATELLI



Cérémonie du 18 Juin



Cérémonie du 8 Mai



Indication Géographique : « SIEGE DE LIFFOL ».

A l'instar des AOC certifiant les produits agro-alimentaires, les IG pour les produits manufacturés, lancées par le ministère de l'Economie et de l'Industrie en juin 2015, garantissent aux consommateurs la provenance et l'authenticité des savoir-faire utilisés pour leur fabrication.

Le PLAB (Pôle Lorrain de l'Ameublement et du Bois) a déposé son dossier référentiel de demande de l'IG « Siège de Liffol » auprès de l'INPI le vendredi 15 avril 2016.

Une légitimité historique : le Bassin de Liffol-le-Grand est le berceau historique et naturel des fabricants de sièges de style, depuis le XVIIème siècle. Une soixantaine de manufactures maintiennent aujourd'hui la production de manière traditionnelle. Elles collaborent avec les plus grands décorateurs, designers et architectes d'intérieur et équipent les lieux les plus prestigieux de la planète car elles sont en capacité de réaliser des sièges sur mesure répondant à leurs exigences créatives, en petites ou grandes séries.

Cette démarche ouvre la voie à la protection des produits face au développement d'une concurrence internationale à bas prix et à d'éventuelles contrefaçons. C'est pourquoi la commune de Liffol-le-Grand soutient ce projet et vous incite à voter jusqu'au 2 août 2016 en cliquant sur le lien ci-après :

<https://base-indications-geographiques.inpi.fr/fr/detail-ig/si%C3%A8ge-de-liffol>